

LES

infos

Chavigny



MUNICIPALES

n°12 Juillet 2003

Dépôt légal
Juillet 2003

Publication à périodicité variable

N°ISSN 1293-3074

Siège Mairie tel 03 83 47 24 32

Sommaire

2

- Travaux

4

- Du côté des associations
- Divers

5

- Ecoles

6

- Echos des commissions
- La vie de la commune

7

- Conseils Municipaux

8

- Etat civil
- Agenda
- Permanence des élus
- Prochain bulletin

La place de Châtel fait peau neuve

Dossier hérité de la précédente municipalité, le projet d'embellissement et de réhabilitation de la place de Châtel entre dans sa phase finale.

Le problème épineux du financement est désormais réglé, une subvention de 100 000 € réservée à la requalification urbaine des anciens sites miniers et sidérurgiques ayant été obtenue par la commune, permettant ainsi de boucler le budget lié à cette opération.

La réunion publique du 6 juin dernier en mairie, a permis de présenter aux riverains le projet arrêté par les commissions «cadre de vie», «urbanisme» et «travaux».

Comme l'a rappelé le Maire, Jean-Claude BRESSON : « **ce projet se veut celui du compromis, ni tout voiture, ni tout piéton dans un cadre rénové, embelli et re dynamisé.** »



Vous trouverez ci-après le plan relatif à ce projet dont les travaux devraient débuter fin 2003.

Les plans en couleur et en grande échelle sont affichés dans le hall de la mairie. N'hésitez pas à venir les consulter.

Travaux

La place de Châtel fait peau neuve

En préambule, il a été rappelé que les travaux de voirie terminés en 2001 dans le périmètre de la place de Châtel ne permettent plus de modifier de façon importante le projet initié en 1996. En effet, toute modification de chaussées et de trottoirs entraîne une augmentation de la facture finale incompatible avec les finances de la commune. Il a donc fallu « composer » avec l'existant.

Pour autant, les commissions ont fait le choix de ne pas limiter le périmètre de réhabilitation à la seule place de Châtel, mais de l'étendre à la rue de Châtel, cette dernière en ayant grand besoin. Cette modification du projet permet ainsi d'augmenter le nombre de places de stationnement (+ 4 places) par rapport au projet de l'ancienne municipalité. Il permet également d'augmenter les espaces verts et de créer un véritable trottoir dans la contre-allée. Cette volonté de

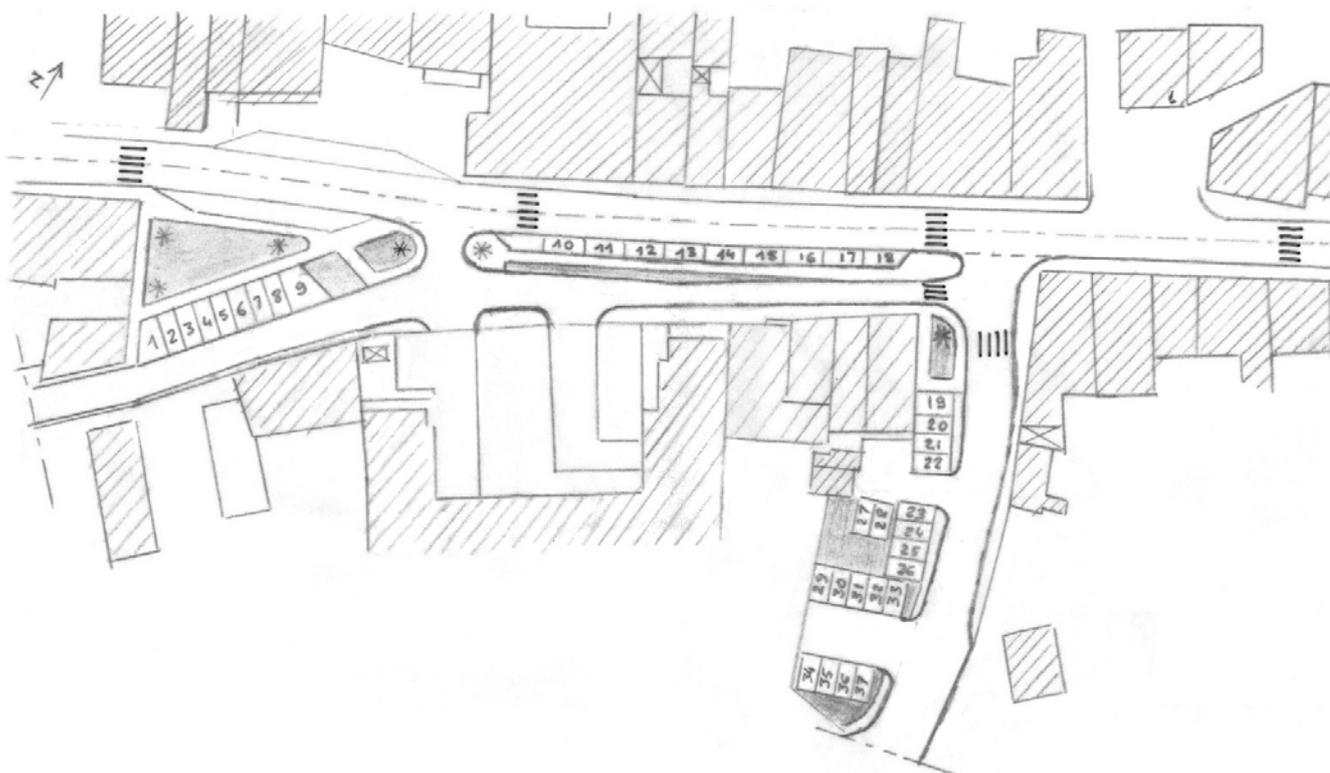
redonner de l'espace aux piétons se veut dans la droite ligne des modifications de chaussées engagées dernièrement rue de Neuves-Maisons et qui se prolongeront sur l'ensemble de la rue de Nancy dans quelques semaines.

Malgré la faible affluence constatée à la réunion du 6 juin, l'équipe municipale a eu la surprise d'apprendre qu'une pétition circulait contre le projet d'aménagement de la place de Châtel, au motif que des places de parking étaient supprimées dans la contre-allée... Le responsable de la pétition oubliant (volontairement ?) de préciser que 19 places étaient créées rue de Châtel, augmentant ainsi le nombre total de places disponibles dans le périmètre !

Afin de rétablir la vérité et présenter à l'ensemble des chaviniens qui le désiraient le projet dans sa globalité, une nouvelle réunion d'information s'est tenue salle du pressoir le vendredi 27 juin à 20h30. C'est devant une trentaine de personnes que les élus ont

rappelé l'historique du dossier, présenté le travail des commissions avec la population et expliqué les contraintes techniques et financières qui ont amené au choix final qui sera voté prochainement au conseil municipal. Ils ont ensuite répondu aux questions de l'assemblée.

P.S. : Certains participants à la réunion publique du vendredi 27 juin se sont émus de constater, qu'une fois encore, l'article de presse paru le dimanche 29 juin dans l'Est Républicain ne reflétait en rien la réalité des débats et que certains propos rapportés étaient purement et simplement inventés. Nous avons conscience qu'une campagne de déstabilisation de l'équipe municipale est en marche avec le concours actif d'une certaine presse locale. Il est clair que nous ne laisserons pas le mensonge s'installer et que nous entendons demander des comptes à la Direction de l'Est Républicain, car si la presse a des droits, elle a aussi des devoirs, comme le respect de la vérité...



Réfection de la rue de Nancy.

Le rabotage et la réfection de la chaussée la par la SCREG-EST sera effectué du 7 au 11 juillet, suivi une semaine plus tard du marquage horizontal par l'entreprise PROSIGN. Le stationnement sera réglementé pendant la durée des travaux.

Comme lors de la réfection de la rue de Neuves-Maisons, le marquage au sol sera modifié afin de réduire la chaussée et de créer des places de stationnement.

Le 6 mai, une réunion publique a réuni une trentaine de personnes pour discuter du projet.

Elle a débuté par l'énoncé des lignes directrices et des contraintes qui ont régi le projet.

Le projet concerne la voirie allant de la place de la Résistance au panneau de sortie du village :

- réduction de la chaussée à deux fois 3 mètres avec l'interdiction de doubler dans la totalité du village ;
- création de chicanes pour limiter la vitesse;
- création d'une bande cyclable de 1,20 m dans le sens montant ;
- création de places de stationnement de 2,20 mètres de large dans le sens descendant et de 1,80 mètres de large dans le sens montant ;
- Suppression de la zone centrale pour tourner vers la rue du Pré Lassé ;
- Réduction de la longueur de la zone centrale pour tourner vers les Castors ainsi que pour tourner vers les Cottages ;
- Un aménagement central sera réalisé pour marquer l'entrée dans le village.

Les commentaires sur le projet :

Suite aux enseignements tirés de l'aménagement de la rue de

Neuves-Maisons, la largeur des places de parking a été revue à la hausse (éviter les bris de

solutions d'aménagement, qui, quand la commune en aura la possibilité, pourront se



rétroviseurs). Dans le sens montant, cette largeur a été conservée à 1,80 compte tenu de la bande cyclable qui éloigne la circulation des véhicules en stationnement. La bande cyclable est rendue nécessaire par la faible vitesse des cyclistes dans cette zone. Le « tourne à gauche » vers la rue du Pré Lassé n'est pas jugé utile compte tenu de la proximité des feux tricolores. Les autres « tourne à gauche » seront réduits à la distance nécessaire au « stockage » de deux véhicules, cela pour éviter qu'ils ne deviennent des zones de dépassement.

Les questions abordées lors de la discussion :

Q : Pourquoi ne pas faire de vrais trottoirs ?

R : La commune n'en a pas les moyens ; les retards pris en matière d'investissement pendant les décennies passées obligent la commune à s'engager sur de nombreux fronts. Par ailleurs modifier l'emprise de la chaussée via le marquage permet de tester les

matérialiser par des trottoirs.

Q : La double voie, qui persistera à la sortie du village, incite les automobilistes à accélérer avant la fin du village, voir à anticiper le début des deux voies en commençant à doubler sur les zébras. Cela rend la sortie des garages très périlleuse. Pour remédier à ce problème, ne faudrait-il pas aussi réduire la chaussée dans le reste de la montée ?

R : Cette portion est sous la responsabilité du Conseil Général qui, tant que la route est classée comme départementale, n'est pas favorable à cette idée. Quand le contournement des « crassiers » sera terminé, il est probable que la route soit déclassée et que cela devienne faisable.

Q : Pourquoi ne pas faire des îlots en béton à la place du marquage au sol et des potelets en plastique ?

R : Les réglementations liées au classement de la route en départementale l'interdisent.

Du côté des associations

Anim'actions

Pour la deuxième année consécutive, un centre de loisirs sans hébergement (CLSH) accueillera durant le mois de juillet les enfants et jeunes chaviniens. Organisé par le Foyer Rural de CHAVIGNY avec le soutien de la municipalité et de l'Accueil Péri-scolaire, ce centre sera dirigé par Olivier JEANNEROT (animateur communal) et animé par une équipe jeune et dynamique (composée de titulaires du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur et de stagiaires préparant ce diplôme). Le thème de ce centre de loisirs est, cette année, les aventures de Tintin et chaque semaine sera consacrée

à un album du célèbre reporter (« Tintin et le Temple du Soleil » pour la première semaine, « Le trésor de Rackham le Rouge » pour la deuxième, « On a marché sur la Lune » pour la troisième et « Tintin en Amérique » pour la quatrième).

Chaque semaine verra ainsi la réalisation d'un objet



représentatif de l'album concerné. Le programme s'annonce également riche en activités ludiques et sportives

telles que de l'escrime (seulement pour les plus de 8 ans), du VTT (pour les plus de 10 ans), des nuits de camping, un projet artistique «Land Art» en collaboration avec l'association REGART (pour les 7/9 ans) autour du chemin Tram...

Chaque semaine verra aussi une grande sortie comme une excursion à la base de loisirs de FAVIERE, une journée autour du lac de PIERRE-PERCEE avec un plein de sensations à Aventure-Parc pour les plus de 8 ans ou un voyage au parc d'attraction de FRAISPERTUIS.

En attendant la rentrée ...

L'Accueil Péri-Scolaire reprendra ses activités dès le premier jour de la rentrée : mardi 2 septembre 2003, dans des locaux agrandis. Nous serons heureux d'accueillir vos enfants scolarisés à l'école maternelle et/ou élémentaire selon vos besoins, le matin, à midi et l'après-midi. Nos horaires restent inchangés :

- 7h30-8h30 le matin ;
- 11h30-13h30 pour la cantine ;
- 16h30-18-30 l'après-midi.

Et toujours le "Coucou du Mercredi", les mercredis en période scolaire de 8h à 18h, avec de nouvelles activités en perspective! Vos tickets de cantine et cartes de garderie restent valables pour l'année 2003-2004, si tout n'a pas été utilisé. Bonnes Vacances!
L'Équipe de l'APS.

Divers

Opération « Tranquillité Vacances »

Jusqu'au 1er septembre 2003, faites connaître par écrit au commissariat de police (Commissariat de Neuves-aisons, 58 rue du Capitaine Caillon, 54230 NEUVES-MAISONS) vos dates d'absence et les coordonnées de la

personne qui détient vos clés ou vos coordonnées sur votre lieu de villégiature. Bonnes vacances à tous !

Bois livré aux habitants

Il reste du bois de chauffage, le prix est inchangé par rapport à 2001 soit 23 € le stère.

Assistance Sociale

Mme BASTIEN ne tiendra plus de permanence en mairie. Désormais il faudra se rendre directement au CMS (Centre Médico-Social) de NEUVES-MAISONS. En cas d'impossibilité, téléphoner au CMS : ☎ 03 83 47 19 21, une assistante sociale se rendra à votre domicile.

Bois livré aux habitants

Nom :

Prénom :

Adresse :

Nombre de stères désirés à 23 € (150,87 F) le stère :

Coupon réponse à retourner en mairie

Ecoles

A la découverte des VOSGES

Lundi 31 mars à 9h, une effervescence particulière régnait place communale. Les parents, les enfants de grande section de maternelle, le Maire Jean-Claude BRESSON entouré de plusieurs adjoints et conseillers sont venus saluer le départ des 93 écoliers d'élémentaire et de leurs maîtresses à l'assaut des ballons des VOSGES. Ce séjour d'une semaine au centre de CLAIRSAPIN près de CORCIEUX a pu se réaliser grâce à la disponibilité et à l'énergie des enseignantes et de leurs accompagnateurs, et au financement par la commune, les parents d'élève et la coopérative scolaire.





Nos jeunes écoliers ont ainsi pu découvrir le paysage vosgien et ses forêts de conifères.

Au programme de cette semaine très riche en découvertes, un bon dosage entre des activités sportives (escalade, base ball, hockey, trottine herbe...) et des activités culturelles (visite d'une chèvrerie, d'une saboterie, d'une scierie et d'une confiserie...). La neige, en milieu de séjour, a rendu ces quelques jours, encore plus inoubliables. Elle a permis aux élèves d'expérimenter la « trottine-neige », de faire de la luge et de construire de magnifiques bonhommes de neige.



Le soir, les veillées, organisées par les animateurs dont la « boum » du vendredi a marqué l'apothéose, ont donné aux enfants l'occasion de passer des moments collectifs mémorables, riches en rire et en complicité .



Enfin ce sont des enfants enchantés, prêts à renouveler l'expérience, que les parents ont

accueillis avec joie le samedi.

Echos des commissions

Projet Roulement à billes à CHAVIGNY

Afin d'équiper un terrain de skateboard, la municipalité a décidé, en concertation avec les jeunes chavignéens, d'acheter

des modules destinés à la pratique de ce sport urbain. Ces modules seront implantés sur la place communale dans la zone prévue à cet effet. Dans la volonté d'acquérir un équipement véritablement conforme aux besoins des

« skaters », une délégation de jeunes chavignéens coopère au projet et étudie, avec la commission municipale « Vie Sociale et Solidarité », l'organisations du terrain et les différents équipements.

La vie de la commune

Maisons fleuries

Comme l'an passé la commission "cadre de vie" a décidé de récompenser les "mains vertes". Si vous souhaitez vous inscrire au concours, retournez le coupon ci-dessous à Mario VILLA, dans la boîte à lettres de la mairie.

Opération "décharge propre"

Le samedi 7 juin 2003, journée de l'environnement, une trentaine de personnes s'étaient mobilisées dont neuf membres du conseil municipal pour rendre au chemin de Châtel un aspect naturellement champêtre.

Début des opération de nettoyage à 9H00. A 12H30 le terrain était nivelé ! Quatre voyages à la déchetterie avec le camion benne de la commune ont été nécessaires et un grand feu sur place a eu raison de tout le vieux bois. Beaucoup d'énergie, d'enthousiasme, de chaleur et d'eau fraîche ont marqué cette matinée. Retour

convivialité et de citoyenneté.



sous le chapiteau de la place où
un pot de l'amitié attendait tous

les participants. Un barbecue
prolongea ces moments de

Encore merci à tous ces
bénévoles et à une prochaine
fois sur d'autres sites avec peut-
être de nouveaux volontaires.

Inscription au concours des *maisons fleuries*

Nom :

Prénom :

Adresse :

Coupon réponse à retourner
en mairie avant le 20 juillet
2003

Le 8 mai célébré avec solennité.



De nombreux habitants se sont déplacés à l'appel de la municipalité pour la commémoration du 58ème anniversaire de la victoire des forces alliées sur le nazisme et découvrir une nouvelle plaque rendant hommage aux victimes de toutes les guerres.

Le Maire donna lecture du message du secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants Hamlaoui MEKCHERA. Aidés de quelques enfants, Jean-Pierre THIEBAUX au nom de l'A.M.C. et Jean-Claude BRESSON au nom de la commune ont déposé des gerbes de fleurs au pied du monument aux morts.



Près d'une trentaine d'enfants de l'école du Châtel ont récité avec application un poème de Paul ELUARD "Liberté j'écris ton nom". L'Harmonie Municipale de CHALIGNY interpréta avec une grande maîtrise les différentes

parties musicales tout au long de la cérémonie. Mr le Maire remercia toutes les personnes présentes, en particulier les membres de l'A.M.C. et de leurs familles, les enfants et leurs maîtresses, les musiciens, les deux porte-drapeaux avec un hommage appuyé à Mr BIARDEAU, aujourd'hui âgé de 90 ans, fidèle au poste depuis plus de 25 ans comme porte-drapeaux de la section ACPG.



Toute l'assistance était ensuite conviée à un vin d'honneur en mairie.

Conseils Municipaux

En bref, quelques délibérations des Conseils Municipaux des 16 mai et 20 juin 2003.

Place « Le Châtel »

L'estimation prévisionnelle, établie par la DDE pour la réalisation de la Place du Châtel est de 406 729€ TTC.

Atelier technique : coût définitif des travaux et type de procédure

La construction du centre technique, pour laquelle l'enveloppe financière de 152 000€ HT budgétée est dépassée, il est décidé d'arrêter le choix suivant lors de la Consultation des Entreprises : « Appel d'offres par la procédure de mise en concurrence simplifiée avec les variantes ou options en moins values ».

Règlement de location du chapiteau

Le projet de règlement de location du chapiteau, présenté par Commission Vie Sociale / Solidarité, a été modifié à la demande des membres présents.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 15 voix «pour» et 1 voix «contre», approuve le projet tel que modifié à la séance du Conseil Municipal.

Ce projet de règlement de location ne concerne que le chapiteau lui-même. Il est aussi décidé de mettre en place un règlement d'utilisation de l'espace public (place communale).

Arrêtés « circulation »

Stéphane OUILLON – Rapporteur de la Commission Circulation- porte à la connaissance du Conseil Municipal les 3 arrêtés relatifs à l'interdiction :

- de stationner des poids lourds (+ 3,5 T) sur le territoire de la Commune ;
- de circuler des vélomoteurs dans certaines zones de la Commune (abords des aires de jeux, place communale, Pré Lassé à Chemin de

Châtel, ancienne voie minière) ;

- de stationner dans l'impasse de la Rosière.

Ses arrêtés seront effectifs dès que la préfecture aura donné un avis favorable.

Motion Police / Gendarmerie :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, APPROUVE la motion suivante :

« Concernant votre proposition de remplacer la Police par la Gendarmerie, il nous apparaît que nous n'avons pas vraiment le choix, on nous demande de fait selon nos informations d'entériner une décision déjà prise.

Les comparaisons d'effectifs sont difficiles à interpréter : la Gendarmerie n'a pas de secrétariat autonome et le PSIG n'est pas en permanence à NEUVES-MAISONS et il est difficile d'estimer l'effectif réellement mis en œuvre sur

notre secteur de même que pour la brigade canine de police par exemple.

Nous ne sommes pas aujourd'hui en mesure d'apprécier les éventuels maintiens ou renforcements d'effectifs annoncés.

C'est pourquoi le Conseil Municipal demande solennellement l'augmentation des effectifs des forces de sécurité sur notre secteur ».

Liste préparatoire communale des Jurés d'Assises pour 2004

En vue d'établir la liste préparatoire communale des Jurés d'Assises pour l'année 2004, il est tiré au sort 3 électeurs, à partir de la liste électorale close le 28/02/2003. Le tirage a donné les résultats suivants :

- MAGRON Philippe, domicilié 14, rue de Neuves-Maisons ;
- CAMPDORAS Cynthia, domiciliée 51, rue de Nancy ;
- VOIGNIER Alain, domicilié 3, rue du Pressoir.

Aménagement du plateau de Brabois

La Commune est de plus en plus sollicitée par des organismes ayant des projets "économiques", pas toujours viables, sur le « Plateau de Brabois ».

Après une réflexion menée conjointement avec la Communauté de Communes Moselle & Madon, et compte tenu de la nécessité d'assurer une gestion globale et unique de ce site, en vue de créer une Zone d'Aménagement Concerté

(ZAC) où il est envisagé de créer deux pôles : l'un économique de haute technologie et l'autre environnemental et forestier.

Le Conseil Municipal, dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols et de la transformation du P.O.S. en Plan Local d'Urbanisme a décidé

- d'exercer son Droit de Prémption Urbain, sur l'ensemble de son territoire urbain ou à urbaniser ;
- de déléguer son Droit de Prémption Urbain à la Communauté de Communes Moselle & Madon, sur le site du plateau de Brabois, s'étendant du nœud routier de Brabois jusqu'au deuxième virage de l'épingle à cheveux, dans la descente de CHAVIGNY.

Etat civil

Décès

- ☐ Roger COCHENER, le 15 avril 2003
- ☐ Gérard MOREL, le 16 juin 2003

Nos sincères condoléances aux familles.

Naissances

- ☐ Awen DECUGIS, le 03 mars 2003
- ☐ Hugo ROUBY, le 12 mars 2003
- ☐ Léane MARECHAL, le 27 mars 2003

Bienvenue à cette nouvelle jeunesse et nos félicitations aux parents !

Agenda

☐ Samedi 12 juillet 2003

Fête Nationale : feux d'artifice, barbecue et grand bal populaire animé par l'orchestre Actuadanse.

☐ Mardi 2 septembre 2003

Rentrée des classes

☐ Jeudi 18 septembre 2003

Ramassage des monstres : Pensez à les sortir la veille.

Permanence des élus

☐ Les vendredis de 16h30 à 17h30 Une permanence est assurée en mairie par un adjoint.

En dehors de ces heures, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

Prochain bulletin

Le prochain bulletin municipal paraîtra en septembre. Si vous souhaitez y faire publier des informations, adressez-nous vos articles avant le 31 août.